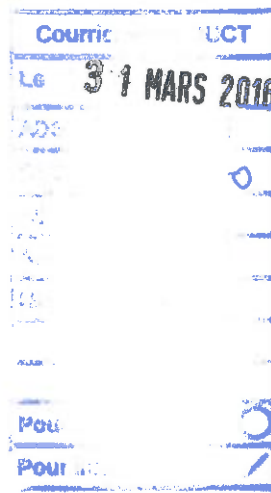




Le Directeur,
Chef du Corps Départemental,



SVCT
DTDC
↓

Monsieur le Directeur Départemental
Des Territoires et de la Mer
62 Boulevard de Belfort
CS 900 7
59042 LILLE Cedex

Service Prévision du Groupement 5/FD/CD n°4354
Affaire suivie par : Adjudant chef Claude DUFOUR
☎ :03.27.08.61.19
📠 :03.27.08.61.29

Lille, le 23 MARS 2016

Objet : PORTER À CONNAISSANCE – WALINCOURT SELVIGNY (PLU)
PJ : 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 40 points d'eau incendie (PEI) publics et 3 points d'eau incendie (PEI) privés répartis comme suit :

types nature	Hydrants (poteaux, bouches et prises accessoires)	Autres types (citernes, réserves et points d'aspiration)
PEI public	29 PI – 11 BI	
PEI privé		2 citernes enterrées : 30 et 60 m ³ . 1 citerne hors sol 54 m ³ .

Il est à noter que les PEI privés ont pour vocation de renforcer la défense incendie spécifique des biens privés compte tenu des risques d'incendie. Il incombe aux propriétaires d'assurer leur entretien.

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Zone(s) non défendue(s) de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre : rue du tour des fermes, rue chemin vert, ferme Brittner, ferme du château de Sorval et ferme Viltard.

- Zone(s) où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non-conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m³/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m³ :

N°PEI	TYPE	adresse	Débit/volume d'eau constaté	
01	PI 100	9 rue Jules Ferry	59	m ³ /h
02	BI	24 rue Jules Ferry	51	m ³ /h
03	BI	4 rue Paul Bert	46	m ³ /h
06	BI	11 rue Charles Cattelain	51	m ³ /h
07	PI 100	37 rue Charles Cattelain	51	m ³ /h
08	PI 100	105 rue Faidherbe	50	m ³ /h
09	PI 100	D16	47	m ³ /h
10	PI 100	11 rue capitaine	50	m ³ /h
11	PI 100	Rue capitaine	48	m ³ /h
13	BI	35 rue Faidherbe	45	m ³ /h
16	PI 100	69 rue de Cambrai	49	m ³ /h
17	BI	18 chemin vert	56	m ³ /h
20	BI	26 rue de Cambrai	47	m ³ /h
22	PI 100	Rue Pierre Flinois	58	m ³ /h
23	BI	56 rue Pierre Flinois	39	m ³ /h
24	PI 100	41 rue du huit octobre 1972	38	m ³ /h
25	PI 100	Rue Martin Luther King	48	m ³ /h
27	PI 100	17 rue du huit octobre 1972	54	m ³ /h
28	PI 100	Rue de l'église	33	m ³ /h
29	BI	4 rue du tour des fermes	17	m ³ /h
32	PI 100	8 rue Gustave Delory	49	m ³ /h
33	PI 100	38 rue de Cambrai	35	m ³ /h
34	PI 100	7 rue de Cambrai	37	m ³ /h
36	PI 100	10 rue Duchaussois	51	m ³ /h
37	PI 100	23 rue Anatole France	52	m ³ /h
39	PI 100	Rue du nouveau siècle	57	m ³ /h

Tous les projets de construction ayant fait l'objet d'un avis du SDIS ont respecté les dispositions émises en matière de défense incendie.

2/ Accessibilité des secours :

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies sont envisageables dans la mesure où ils sont amovibles et manœuvrables par les sapeurs pompiers soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par une clé polycoise en dotation au SDIS59.

Aucune difficulté n'est connue.

3/ Liste des Établissements Recevant du Public (ERP) :

4 ERP (sauf les établissements de 5^{ème} Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil) sont implantés dans la commune.

La liste des ERP connus par le SDIS est la suivante :

Nom	Adresse	Type	Catégorie	Effectif public
Collège Villon	Rue Martin Luther King	R	3 ^{ème}	690
Salle des fêtes	Rue Jules Ferry	L	3 ^{ème}	694
Abbaye de Guillemain	Rue de Cambrai	R	4 ^{ème}	68
Salle de l'étoile	Rue de l'église	L	4 ^{ème}	296

4/ Liste des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) :

La commune ne comporte pas d'immeuble de grande hauteur.

5/ Liste des établissements classés SEVESO seuil Haut :

La commune ne comporte pas d'établissement classé SEVESO seuil Haut.

6/ Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE :

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Établissement Répertoire (ETARE) permettant notamment en fonction des risques de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Nom	Adresse
ABBAYE DES GUILLEMINS	D960
BRODERIES LEVEAUX	100 bis rue Faidherbe
EARL DE LA BRIQUETERIE	1 rue de Caullery
RESIDENCE WAL II	7 rue de Cambrai
SILO CERENA	1 rue Pasteur

7/ Existence de Plan de Prévention des Risques :

La commune est soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels et pas à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

8/ Implantation de Centre d'incendie et de secours :

La commune est défendue en premier appel par le CIS WALINCOURT SELVIGNY, situé rue du nouveau siècle - 59127 WALINCOURT SELVIGNY.

9/ Existence d'aléa(s) répétitif(s) :

La commune a subi l'aléa d'origine naturelle suivant, avec Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

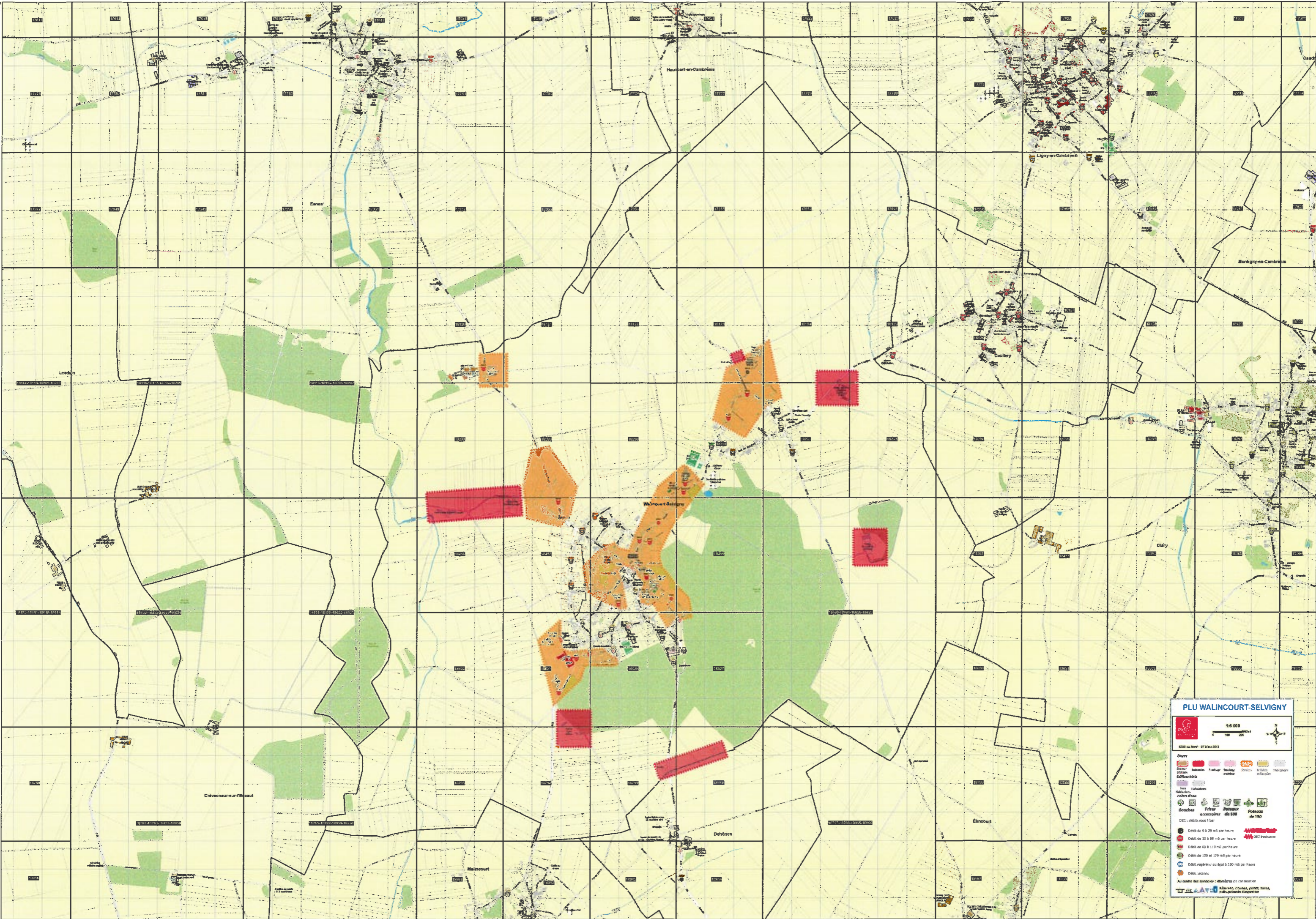
Catastrophe(s) naturelle(s)	Date début	Date fin	Secteur(s) impacté(s)
Inondation, coulée de boue	10/07/1995	12/07/1995	
Inondation, coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Nord,

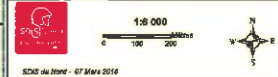

Colonel Gilles GRÉGOIRE
F.D. A.H.

Copie à :

- Monsieur le Chef de Groupement 5
- Monsieur le Chef du CIS CAMBRAI



PLU WALINCOURT-SELVIGNY



Zones

- Centre-ville
- Bâtiments
- Stockage
- Stockage déchets
- Stations
- A. Bâtiments
- Vegetation

Equipements de base

- Parcs
- Stades
- Bâtiments
- Stations
- Stations
- Stations
- Stations
- Stations

Equipements

- Parcs
- Stades
- Bâtiments
- Stations
- Stations
- Stations
- Stations
- Stations

Equipements

- Parcs
- Stades
- Bâtiments
- Stations
- Stations
- Stations
- Stations
- Stations

Débits

- Débit de 0 à 29 m³ par heure
- Débit de 30 à 55 m³ par heure
- Débit de 60 à 119 m³ par heure
- Débit de 120 à 179 m³ par heure
- Débit supérieur ou égal à 180 m³ par heure
- Débit variable

Débit (DSC)

- Débit de 0 à 29 m³ par heure
- Débit de 30 à 55 m³ par heure
- Débit de 60 à 119 m³ par heure
- Débit de 120 à 179 m³ par heure
- Débit supérieur ou égal à 180 m³ par heure
- Débit variable

Au centre des symboles : identifier la destination

Autres symboles

- Chemin, étangs, points, zones
- Parcs, zones d'agriculture